

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administrar de l'oxygène en situation d'urgence.		NUMÉRO : 9.02
		DATE : Juin 2009
PROFESSIONNELS VISÉS Infirmières Inhalothérapeutes		RÉVISÉE :
		Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures thérapeutiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Inhalothérapeutes
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers en détresse respiratoire

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- CSSSNL

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

INHALOTHÉRAPEUTES

- Effectuer l'assistance ventilatoire, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou **d'autres substances**, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou **d'autres substances**, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Corriger rapidement toute hypoxémie importante.
- Éviter une détérioration de l'état clinique de l'utilisateur.

2. CONDITION D'INITIATION

- Les usagers présentant une détresse respiratoire soudaine et imprévue liée à une détérioration de leur état de santé.

3. ORDONNANCE

- Administrer de l'oxygène pour maintenir une saturation en $O_2 \geq 92\%$
Chez les usagers avec MPOC ou avec hypoventilation alvéolaire connue
- Administrer de l'oxygène pour viser une saturation en O_2 de 90 à 92%

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Ventilation insuffisante
- Tachypnée avec ou sans tirage
- Bruits respiratoires audibles
- Cyanose
- Modification des signes vitaux
- Diminution de la saturation en oxygène
- Épuisement, atteinte de l'état de conscience

4.2. Contre-indications

- N.A.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Contrôler la saturation en oxygène du sang avant et pendant le traitement.
- Le choix du mode d'administration de l'oxygène dépend de la cause probable de la détresse respiratoire, de la condition physique ainsi que de l'âge de l'utilisateur.
- Administrer de l'oxygène avec prudence à l'utilisateur atteint de MPOC ou avec hypoventilation alvéolaire, car de trop hautes concentrations d'oxygène diminuent le réflexe respiratoire.

5.2. Procédures

- Méthodes de soins informatisées de l'AQESSS :
 - «Oxygénothérapie»
 - «Administration d'oxygène par lunette nasale»
 - «Administration d'oxygène par masque»

5.3. Éléments de surveillance

- Surveiller la saturation en oxygène avec un oxymètre de pouls

5.4. Complications

- Reliées à la cause ayant provoqué la détresse respiratoire

5.5. Limites d'application

- Aviser le médecin de l'apparition des symptômes de détresse respiratoire et de l'état clinique de l'usager.
- En CLSC, transférer l'usager au centre hospitalier le plus près.

6. SOURCES

- Méthodes de soins informatisées de l'AQESSS
- CHU Sainte-Justine (2005), *Oxygénothérapie dans les unités de soins*, 19 pages

PERSONNES CONSULTÉES

- Hélène Boucher, chef du service des soins respiratoires
- Claudine Perreault, ASI services courants CLSC
- Lyne Périgny, conseillère clinicienne en soins infirmiers
- Ginette Provost, conseillère clinicienne en soins infirmiers
- Mario Savoie, conseiller clinicien en soins infirmiers
- Johanne Beauséjour, conseillère clinicienne en soins infirmiers

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administrer de l'oxygène en situation d'urgence.	NUMÉRO : 9.02
	DATE : Juin 2009
	RÉVISÉE :

Chef du service de pneumologie : Bonavuth Pék
Date : 28/11/09 Dr Bonavuth Pék

Chef du département de médecine spécialisée : Pierre Laflamme
Date : 10/12/1009 Dr Pierre Laflamme

Directeur des soins infirmiers : Martin Labrie
Date : 2009.11.23. Martin Labrie

Directeur des services multidisciplinaires : Robert Vachon
Date : 20 NOV. 2009 Robert Vachon

Adoptée par le CMDP : Jean-Jacques Klopfenstein
Date : 2010-01-13 Jean-Jacques Klopfenstein, M.D., président